

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 28 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 28 FÉVRIER à 20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION : -

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : RENOUELEMENT DU LABEL TERRITOIRE VELO - CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2023-02-N° 6

Le tourisme à vélo représente un enjeu économique non négligeable pour les territoires. La Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS s'est engagée dans la promotion des pistes et afin de poursuivre ce travail de valorisation du tourisme à vélo sur le territoire, elle a été reconnue dès 2019 comme ville « Territoire vélo » dont la labellisation est conventionnée par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Le label permet à la ville :

- D'apporter aux pratiquants des infrastructures et des animations adaptées à la pratique du cyclotourisme ;
- De se démarquer avec la mise en valeur de leurs actions pour le développement de la pratique cycliste, urbaine, utile et de loisir ;
- D'obtenir la caution de la Fédération française de cyclotourisme, gage de qualité pour les différents publics de pratiquants ;
- D'intégrer un réseau d'échanges qui accompagne le développement qualitatif de chaque ville « Territoire vélo » ;
- De mobiliser les différents acteurs locaux (collectivité, associations, clubs, ...) autour d'initiatives d'animation du territoire avec le développement de randonnées, de visites touristiques en périodes estivales et / ou scolaires.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE RENOUELER l'adhésion à la labellisation et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération et tous les actes (dont avenant(s)) afférents à ce projet,

ETANT PRECISE QUE :

- Le coût est fixé à 500 € net annuel ;
- La durée de la labellisation est fixée jusqu'au 31 décembre 2025, à l'issue de laquelle elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour 3 ans.

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230228-2023-02-6-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023